

Les extincteurs ANAF sont conçus et réalisés pour s'assurer de la possibilité d'intervenir dans n'importe quelle situation lors d'un incendie avec facilité et efficacité.

Ils sont en mesure d'agir en toute sécurité s'ils sont utilisés dans un incendie, ils doivent être disponibles et facilement accessibles.

Avant de les utiliser, nous vous recommandons de lire attentivement les instructions sur l'étiquette de l'extincteur et les recommandations de cette fiche informative.

### EXTINCTEUR TYPE PS1-X ABC ANAF

## INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION PRIVEE

**INSTALLATION** – Positionner l'extincteur dans un endroit visible et facilement accessible. Fixer l'appareil avec le support fourni, vérifier que les vis utilisées supporteront la charge de l'extincteur. Eviter l'installation à proximité de sources de chaleur. Tenir l'appareil hors de portée des enfants.

**CONDITIONS D'UTILISATION ET MISES EN GARDE** – Utiliser l'extincteur seulement dans le but pour lequel il est conçu suivant les instructions situées sur la seconde partie de l'étiquette. Employez-le verticalement. Utilisez l'extincteur pour les classes de feu fixées par la norme sur l'étiquette. Ne pas diriger le jet vers les personnes, les animaux ou les matériaux particulièrement sensibles, il peut causer des blessures, des brûlures et / ou des dommages. Une utilisation inappropriée est sous la responsabilité de l'utilisateur. Tenir hors de portée des enfants. Ne jamais démonter l'extincteur. Toute intervention doit être effectuée par un personnel compétent et qualifié. Eviter le rejet dans l'environnement des emballages. Aérez la pièce après activation. Eviter l'exposition de l'appareil à lumière directe du soleil, des flammes nues et / ou sources de chaleur. Après utilisation, même partielle, les équipements doivent être vérifiés et rechargés par une société compétente et qualifiée.

**DEMONTAGE ET RECYCLAGE** – L'extincteur doit être déclassé en fin de vie et l'élimination doit se faire en conformité avec les lois en vigueur sur la protection de l'environnement. Le déclassé des extincteurs doit être effectué par un personnel compétent et qualifié. L'élimination ne peut être faite que par des sociétés spécialisées.

**INFORMATION GENERALE** – La poudre ABC est non toxique. Mais en cas de contact rincez-vous abondamment.

**SURVEILLANCE – RECOMMANDATIONS DU FABRICANT**- Vérifier périodiquement l'extincteur, au moins 2 fois par an:

1. L'état de sécurité optimal est l'installation correcte pour une utilisation immédiate si nécessaire (toujours monté avec son support fixe).
2. Pour la pression d'utilisation, le manomètre doit être en zone verte.
3. La goupille et le scellé de sécurité doivent être en place et ne pas avoir été manipulés ou changés.
4. Vérifier l'état général de l'extincteur: pas de coups, pas de corrosion, pas de perte de poudre ou de pression.
5. Renverser l'appareil, voire même agiter doucement pour mélanger la poudre et le gas propulseur.

**En l'absence de recharge ou maintenance par une société autorisée, la durée de vie recommandée par le fabricant n'est pas supérieure à 5 ans (à dater de la fabrication, voir date reprise à l'encre noire sur le cylindre).**

**Pour toute anomalie constatée, contacter une société autorisée (personnel compétent et qualifié).**

N° de Lot-N° de Série  
Mois - Année de Production



## **IMPORTANT: POUR L'UTILISATION PUBLIQUE**

**INSPECTION ET ENTRETIEN** - Un extincteur doit être entretenu et contrôlé une fois annuellement par une personne compétente et qualifiée, conformément réglementation en vigueur et suivant nos procédures de vérification, d'inspection et d'entretien. L'agent extincteur doit être remplacé tous les 5 ans. Pour l'entretien se diriger vers une société certifiée et spécialisée. [www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr) - Quoi- qui : "extincteur"

**Tout remplacement de pièces doit être fait avec les pièces de rechange originales en cas de non respect la garantie ne sera plus valable.**